

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2016

Objet. : Nomination et Délégation de signature
Directeur de l'UFR de Biologie

ARRETE N° 2016-28

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L713-1, L713-3 et R719-79 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Arrête

Article 1 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 28 mai 2016, à Monsieur Jacopo VIZIOLI, Directeur de l'UFR de Biologie à l'effet :

- En matière de dépenses, d'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR de Biologie et uniquement à cet effet.
- En matière de recettes, d'engager, liquider et mandater les recettes entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR de Biologie et uniquement à cet effet, à l'exception des recettes internes, des recettes concernant les conventions Région, FEDER, ainsi que les crédits recherche.
- En matière de déplacement,
 - ✓ D'autoriser les missions des personnels affectés à l'UFR de Biologie et placés sous son autorité.
 - ✓ D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR de Biologie.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Jacopo VIZIOLI



Jean-Christophe CAMART
Président de l'Université Lille 1

